

UNE « ÉCOLE DE GUERRE » POUR QUOI FAIRE ?



scsi-pn.fr

avril 2021

« Nous allons aussi, côté policier, renforcer l'encadrement, améliorer profondément les formations et créer une forme d'école de guerre avec de la formation continue qui sera installée dans l'agglomération de Montpellier. Les policiers, tout au long de leur parcours, passeront par cette académie de police pour suivre des formations de trois à six mois »

* entretien accordé par le président de la République au *Figaro* le dimanche 18 avril 2021



QU'EST-CE QUE L'ÉCOLE DE GUERRE ?



Ce modèle est une nouvelle fois évoqué pour concrétiser l'académie de police mais de quoi parle-t-on précisément ?

Cette fameuse école de guerre est un établissement d'enseignement supérieur à statut militaire accessible par voie de sélection interne à chaque arme (dont la gendarmerie). La formation interarmées y dure un an et permet aux officiers qui la suivent d'accéder aux grades supérieurs de colonel puis général et aux plus hautes responsabilités de direction. Elle comprend des éléments de management, stratégie, culture générale, planification, ouverture à l'international, etc...

UNE NOUVELLE STRUCTURE AUX CONTOURS ENCORE FLOUS

Alors que les débats du Beauvau de la sécurité sont censés reprendre prochainement pour des conclusions à l'automne, le chef de l'État fait déjà des annonces dont la traduction pratique reste à préciser.

Ce modèle correspond à une organisation hiérarchique où l'accès à l'encadrement supérieur n'est possible qu'après un parcours au sein de l'institution concernée. L'école de guerre indique que les officiers qui constituent ses promotions « ont tous assumé avec succès au cours d'une première partie de carrière des responsabilités opérationnelles et de commandement ». Tel n'est pour l'heure pas le cas au sein de la police nationale...

LA CHAÎNE HIÉRARCHIQUE DE LA POLICE DOIT ÊTRE MODERNISÉE

Une telle académie de police calquée sur l'école de guerre n'aurait de sens qu'à condition de faire enfin évoluer la structure de l'encadrement de la police nationale. Le SCSI porte ce projet ambitieux d'unification des corps de cadres, à l'image du système en vigueur au sein de la gendarmerie nationale. Les cadres seraient recrutés avec une large part de sélections internes ouvertes aux agents du CEA et débuteraient tous leur carrière comme lieutenant/capitaine. Ce n'est qu'après avoir exercé un commandement de terrain qu'ils pourraient prétendre à suivre la formation délivrée à l'académie de police pour accéder au grade de commissaire et aux fonctions correspondant à la catégorie A+.

Comment ne pas voir que ce modèle qui prévaut dans toutes les autres administrations régaliennes et ailleurs en Europe est le plus viable ? Dans le contexte de suppression de l'ENA et de refonte de la haute fonction publique, la police sera-t-elle seule à demeurer à l'écart des réformes de structure ? Face aux conservatismes internes, l'heure de décisions fortes est venue !